

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622031DE

TARIFS COMPLEMENTAIRES C'MOUVOIR « PASS FESTIVAL »

A l'approche des 10 ans du festival C'mouvoir, la commission culture et patrimoine ainsi que les partenaires ont souhaité amplifier les propositions artistiques afin d'élargir le public, améliorer sa visibilité et sa reconnaissance pour le rendre incontournable de la vie culturelle du territoire.

Il s'agit désormais de proposer des concerts payants, le vendredi soir et deux concerts le samedi, dont l'un du fait de sa notoriété, nécessite un budget artistique élevé.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider des tarifs complémentaires cohérents avec cette nouvelle programmation soit :

- Pass festival : 20€ plein tarif /12€ (tarif réduit, 10-18 ans, étudiant, demandeurs d'emploi)

L'ensemble des autres propositions artistiques : concert du dimanche, lectures, ateliers, expositions, espace jeux seront gratuites.

Il s'agit pour le Conseil de :

- Valider les tarifs complémentaires du Pass Festival : 20€ plein tarif /12€ (tarif réduit, 10-18 ans, étudiant, demandeur d'emploi),

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, valide les tarifs du « Pass Festival » 20€ plein tarif /12€ (tarif réduit, 10-18 ans, étudiant, demandeur d'emploi).

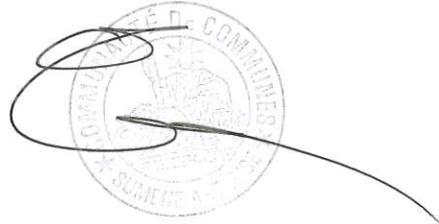
RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622031DE

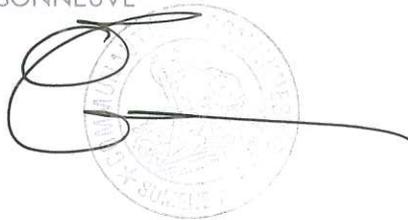
Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**
Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622031DE-DE